

# Protocole sanitaire renforcé Reprise du 03/05/2021

## 1 – MESURES APPLICABLES

- Les stages d'observation en entreprises (classe de 3<sup>ème</sup>) peuvent être maintenus.
- Les élèves des classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> seront tous accueillis en présentiel à compter du lundi 3 mai.
- Le respect du protocole sanitaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février reste appliqué :
  - les élèves d'une même classe déjeunent ensemble,
  - **l'aération des locaux doit être renforcée** : le matin avant les cours, pendant chaque récréation, **aux interours**, à la pause méridienne, le soir pendant le nettoyage des locaux.
- Les familles doivent surveiller la température de leurs enfants et s'abstenir de les envoyer à l'école s'ils sont fiévreux et/ou symptomatiques.

## 2 – LE CADRE SANITAIRE

- La distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée dans les espaces clos. Elle est fixée à 2 mètres entre classes pendant le temps de restauration.  
La distanciation physique n'est pas impérative dans les espaces extérieurs, y compris pour les activités sportives lorsque les élèves portent un masque.
- **La limitation du brassage d'élèves entre groupes différents est requise autant que possible** ; notamment lors des arrivées et départs des élèves, **lors des déplacements** et pendant les récréations.
- **Les gestes barrières doivent être rappelés** et appliqués en permanence (se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades).
- Un nettoyage désinfectant des surfaces est réalisé plusieurs fois par jour.
- Le partage du matériel scolaire est permis au sein d'une même classe.
- Les réunions entre personnels peuvent être organisées dans la limite de 6 personnes tout comme les conseils de classes. Ces réunions doivent cependant se tenir le plus possible à distance.

## 3 – TRACER TESTER ISOLER

- **Un seul cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours. Les élèves cas positifs sont isolés au moins 10 jours.** À l'issue de la fermeture de la classe, les responsables légaux doivent attester sur l'honneur de la réalisation d'un test et du résultat négatif de celui-ci.
- Les parents doivent :
  - surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant (fièvre, fatigue, douleurs musculaires, maux de tête, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, infection respiratoire, altération de l'état général),
  - même en cas de doute, garder l'enfant à la maison, en informer l'établissement, consulter le médecin traitant,
  - ne pas conduire l'élève à l'école s'il est identifié comme contact à risque ou si un membre du foyer a été testé positivement.
- En cas de cas symptomatique dans l'établissement, l'élève ou l'adulte est isolé jusqu'à son retour à domicile et doit aller consulter.
- En cas de cas confirmé, le Chef d'Établissement élabore la liste des cas contacts, informe immédiatement l'Inspection Académique ainsi que tous les personnels et les parents concernés, met en place les mesures d'éviction et ferme la ou les classes concernées.

**N.B. : l'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels n'implique pas la fermeture de la classe.**

- Les personnels et les élèves identifiés comme contacts à risque doivent se faire tester et rester à l'isolement au moins 7 jours.
- En cas de survenue d'un cas positif **variant sud africain ou brésilien, la classe sera fermée et tous les élèves seront assimilés à des contacts à risque.**  
**En fonction du nombre de cas confirmés de variants, le niveau ou l'établissement pourront être fermés.**

#### **4 – APPRENTISSAGES ET CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE**

- Les cours d'EPS sont organisés dans le respect des gestes barrières. **A compter du lundi 03 mai, la pratique en intérieur (gymnases, piscine ...) est à nouveau autorisée, en privilégiant les activités « de basse intensité » permettant le port du masque. Les activités proposées dans le cadre de l'Association Sportive pourront également reprendre. Quand le recours aux vestiaires est inévitable, il est impératif de respecter strictement le protocole sanitaire.**
- **Le dispositif de continuité pédagogique doit être mis en place au profit des élèves contact à risque ou cas confirmés.**
- La certification des compétences numériques des élèves de 3<sup>ème</sup> (PIX) **est rendue facultative** ; nous avons cependant décidé de la maintenir dans notre établissement. **Par contre, la certification Ev@lang en 3<sup>ème</sup> en Anglais est reportée à l'année scolaire prochaine dans tous les collèges.**
- Les épreuves terminales du diplôme national du brevet sont maintenues aux dates prévues.

#### **5 – ACTIVITÉS SCOLAIRES / PÉRI-SCOLAIRES / EXTRA-SCOLAIRES**

- **Seules les sorties scolaires sans hébergement sont autorisées, dans le strict respect des conditions sanitaires, y compris des restrictions de déplacement. Nous maintenons donc les AECS en 4<sup>ème</sup> du 25 au 28 mai.**
- L'accueil péri-scolaire (aide aux devoirs / étude) est assuré.
- Les activités extra-scolaires sont suspendues.

Le Directeur, C. GUIZOUARN